



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués en session ordinaire se sont réunis à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Geoffrey GUILLAUME, Maire de la Commune de MOIVRONS.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Rachelle CERUTTI Yolande COLLET, Nicolas DUPRÉ, Philippe DUPRÉ, Geoffrey GUILLAUME, Christine GODEFROY Dominique HENCK, Lilian HUMBERT, Jérôme SOT.

**Absents excusés :** Léo DROUOT, Théo ROUSSEL, Bruno ETIENNE, Jérémy GAUDRON

### **Pouvoirs :**

Bruno ETIENNE donne pouvoir à Yolande COLLET

Jérémy GAUDRON donne pouvoir à Jérôme SOT

Mr HENCK Dominique a été nommée secrétaire.

### **2023-03 VOTE TAUX TAXES FONCIERE BÂTIE, NON BÂTIE ET TAXE HABITATION.**

Il y a lieu de procéder au vote des taxes pour l'année 2023.

Il est proposé de maintenir les taux 2022 à 2023 pour la taxe foncière bâtie et non bâtie et reprise du taux de la taxe d'habitation de 2019.

Vote taxe foncière bâtie : 24.89%

Vote taxe foncière non bâtie : 17.61%

Vote taxe d'habitation : 6.86%

Voté à l'unanimité.

### **2023-04 DEMANDE SUBVENTION ADMR.**

L'association ADMR, sollicite la commune de Moivrons pour subventionner des projets d'investissements.

Cette subvention permettra l'acquisition d'un ordinateur et de clôturer l'investissement d'aménagement d'un placard réalisé en 2022.

Proposition subvention : 100€

Voté à l'unanimité

### **2023-05 DEMANDE SUBVENTION FOYER RURAL.**

Vu le résultat déficitaire du budget 2022 du foyer rural et la volonté de celui-ci à proposer des manifestations gratuites, permettant d'embellir la vie du village.

Il est proposé à titre exceptionnelle d'accorder une subvention 1000€ pour l'année 2023. Voté à l'unanimité

### **2023-06 MODIFICATION DÉLIBÉRATION DU QUART.**

Il y a lieu de procéder à une modification de la délibération du quart, afin de permettre la régularisation de 2 factures SVT.

480€ concernant la facture de l'horloge astronomique et 1680€ concernant la facture de la reprise calcaire suite inondation, il doit être notifié le numéro de l'article et non seulement le chapitre.

Il convient de créditer l'article 2151 de 2160€.

Voté à l'unanimité.

### **2023-07 VOTE CONSULTATIF D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL.**

M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'une enquête publique au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, en raison du projet de création d'un parc éolien de 4 éoliennes sur la commune d'Ajoncourt.

Après présentation du projet l'ensemble du conseil municipal émet un avis défavorable au projet éolien.

Vote à l'unanimité contre le projet.

### **2023-08 PROPOSITION CONVENTION SUEZ.**

Renouvellement de la convention Suez pour l'année 2023.

Celle-ci reprend les mêmes termes que la convention 2022.

Soit une redevance de 35000€ pour 1 an et renégociable pour l'année 2024.

Le conseil municipal autorise M. le Maire a signé la convention 2023 dans les termes énoncés.

Concernant le chemin dit « chemin de Metz » le Maire propose au conseil municipal de mettre à l'ordre du jour du conseil municipal qui suivra celui du vote du budget primitif 2023 qui se tiendra courant juin.

Il sera proposé de voter la marche à suivre sur la régularisation du domaine privée communal, qui se traduira par 3 propositions :

- Un recours au tribunal
- La mise ne place d'un bail emphytéotique
- Une cession

Voté à l'unanimité

### **2023-09 PRÉPARATION PÂQUES.**

Il est proposé de reconduire l'organisation de la chasse aux œufs par le conseil municipal.

Il est proposé de retenir la date du samedi matin 8 avril et d'attribuer un montant de 6€ par enfant sur une base de 70 enfants.

Voté à l'unanimité.

## PRÉSENTATION : RAPPORT MAILLAGE SCOLAIRE.

Suite à l'annonce, du vice-président en charge de la compétence scolaire communautaire, lors d'un conseil communautaire de remettre en cause le maillage scolaires pour des raisons budgétaires.

Une étude a été mandatée à l'agence SCALEN, dans le but de faire un état du patrimoine scolaire, et de proposer des orientations d'occupations et développements des sites scolaires.

Cette manœuvre survient seulement après 4 ans ou le maillage scolaire a été validé par l'ancien conseil communautaire.

M. Le Maire présente la conclusion de l'étude qui propose la réorganisation des sites scolaires.

Le site scolaire de la commune de Moivrons et le sis des côtes de Moivrons ce trouve directement impacté par l'orientation donné à cette étude.

Il est proposé la suppression totale de la structure de Moivrons.

Afin de répartir l'ensemble des effectifs de la structure scolaire, il est proposé :

- De transférer la commune de Villers les Moivrons sur le site de Leyr. Avec la création de 145m<sup>2</sup> de bâtiment pour un effectif de 8 élèves supplémentaires.
- De transférer la commune de Sivry sur Belleau pour la maternelle et Nomeny pour l'élémentaire ou de transférer Sivry, Belleau, Mailly sur Seille sur la commune de Nomeny.

Avec la création de 500m<sup>2</sup> pour un effectif supplémentaire de 40 élèves.

- De transférer la commune de Moivrons sur le site de Jeandelaincourt, avec la création de 250m<sup>2</sup> à 400m<sup>2</sup> pour un effectif supplémentaire de 56 élèves ;  
En conclusion, il est proposé de construire entre 800m<sup>2</sup> et 1200m<sup>2</sup> sur d'autre site, afin de permettre la fermeture du site scolaire de la commune de Moivrons et de réduire les coûts d'entretien en charge de la Comcom Seille et Grand Couronné.

Or le site de Moivrons comporte une surface bâtie de 500m<sup>2</sup> pour 89 élèves.

M. Le Maire est dans l'incompréhension de l'argumentation de réduction budgétaire.

D'un côté on ferme 500m<sup>2</sup> pour une création de 700m<sup>2</sup>. Ce qui double la surface d'entretien et de consommation des fluides.

En résumé on nous présente que l'entretien de 500m<sup>2</sup> coûte plus chère que l'entretien de 1200m<sup>2</sup>.

M. Le Maire comprend l'ambition et la difficulté de la Comcom de porter une compétence facultative, qui est Celle de la gestion du patrimoine scolaire.

Cette dernière est supportée seulement par notre seule Comcom sur le département.

Pour M. Le maire cette refonte a pour conséquence de Diminuer un service public de nos administrés et de freiner L'attractivité de notre territoire.

De plus cela met un non-sens à la politique communautaire Sur le développement de la mobilité en milieu rural.

M. Le Maire s'engage à tenir une position ferme sur le

maintien du site scolaire de Moivrons.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE :21h50**